

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie Bourgogne-Franche-Comté

Décision n° 1453 du 6 février 2020
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
du groupement de gendarmerie départementale du Doubs

NOR : INTJ2002806S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté, commandant du groupement de gendarmerie départementale du Doubs,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 14984 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930006S),

Décide :

Article 1^{er}L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mars 2020:

Deltrieu	Thierry	NIGEND : 146 346	NLS : 8 005 032
-----------------	---------	------------------	-----------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2020 :

Jourdain	Yannick	NIGEND : 169 039	NLS : 8 024 750
Jeandel	Laurent	NIGEND : 163 170	NLS : 8 019 953

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2020 :

Werle	Jessica	NIGEND : 328 261	NLS : 8 116 544
Bompard	Joël	NIGEND : 302 913	NLS : 8 090 555
Pischedda	Tony	NIGEND : 192 559	NLS : 8 040 264

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2020 :

Delmaere	Julien	NIGEND : 331 561	NLS : 8 132 309
Gouvard	Paul	NIGEND : 368 610	NLS : 8 150 613
Harbonnier	Emmanuelle	NIGEND : 319 745	NLS : 8 112 026

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 février 2020.

*Le général,
commandant adjoint de la région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté,
commandant le groupement de gendarmerie départementale du Doubs,
S. Gauffeny*